

AFFAIRE N° 24 - Acquisition d'un terrain de 67 hectares environ, cadastré sections CO n° 3-4-5. et CR n° 5 et 6 sis à Saint-François appartenant à Soeur Albert CAZAL, en vue de la restructuration de l'agglomération de Saint-François.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage l'acquisition d'une grande propriété (67 hectares environ) sise à Saint-François, bornée au nord par le chemin de la Comète, à l'ouest par la rivière du Butor, au sud par la côte 550 environ et à l'est partie par la ravine

... de la Glacière et partie par la ravine Boucan Launay. Dans la perspective des travaux d'urbanisme à réaliser pour restructurer l'agglomération de Saint-François l'acquisition de cette propriété s'avère très opportune.

Après négociations avec la propriétaire, Soeur Albert CAZAL, un accord est intervenu sur le prix global de 1 000 000 francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 1 000 000 francs ainsi que des honoraires du notaire rédacteur de l'acte de vente correspondant.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et prélevée sur un emprunt sollicité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion pour le financement d'acquisitions foncières dans les écarts.

lu
le 5.11.79.
En le Préfet,
le Secrétaire Général
Signé: Patrice D'ANIELLE
LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Pour le Préfet le Chef du Bureau ADOPTE A L'UNANIMITE

le ligue' signe: Jacques LACOSTE x